

<b>Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale</b>	<b>M2</b>
<b>Action 4 : développer les infrastructures et les réseaux de demain</b>	<b>A4</b>
<b>Multimodalité et solutions innovantes</b>	<b>359</b>

Le Conseil Régional,

- VU** le Code général des collectivités territoriales,  
**VU** le Code des transports,  
**VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,  
**VU** le budget voté au titre de l'exercice 2021 lors de la séance du Conseil régional relative au budget de la Région,  
**VU** l'avis du Conseil économique, social et environnemental régional en date du 19 octobre 2021,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** la tenue de la commission Infrastructures, transports et mobilités durables

**ENTENDU** les interventions de : Béatrice LATOUCHE, Thierry VIOLLAND, Matthias TAVEL, Gauthier BOUCHAUD, François de RUGY, Lucie ETONNO, Julien BAINVEL, Bruno RETAILLEAU, Christophe CLERGEAU, Jean-Patrick FILLET, Roch BRANCOUR,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'inscription à la décision modificative 2021-2 d'une dotation de 50 000 € d'autorisations d'engagement au titre du programme 359 : "Multimodalités et solutions innovantes",

AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondante pour un montant de 50 000 €.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire

REÇU le 25/10/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs